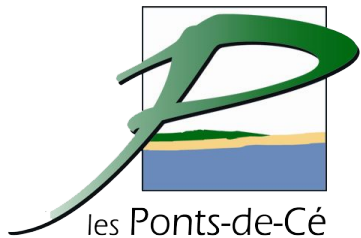


# Recommandations sanitaires pour la reprise de l'éducation physique dans les établissements de la ville

destinées aux établissements scolaires



Version 02-09-2020





**01**

# **Introduction**

# CONTEXTE

- ❖ Ces recommandations sont à appliquer par l'ensemble des pratiques sportives dans les Établissements Recevant du Public (ERP) de type X (salles de sports couvertes) et type PA (plein air comme le stade) de la ville.
- ❖ Ces recommandations sont réalisées en lien avec les décrets en vigueur, les recommandations nationales, les directives préfectorales et municipales.
- ❖ En vigueur ce jour, elles peuvent être modifiées en fonction de l'évolution sanitaire et les nouvelles réglementations.
- ❖ Elles sont à appliquer et à faire appliquer aux élèves, aux professeurs, et toutes autres personnes présentes sur l'activité ou l'événement.
- ❖ S'il existe des recommandations autres (ministère de l'éducation nationale..) liées aux activités , suivre la plus contraignante.

# Salles de la ville concernées TYPE X

- ❖ Salle du Val de Louet
- ❖ Salle Athlétis
- ❖ Salle Annexe
- ❖ Base de kayak
- ❖ Salles couvertes du stade François Bernard

# Salle de la ville concernée TYPE PA

- ❖ Stade François Bernard

# Sont autorisées les activités suivantes :

**sous réserve du bon respect des recommandations en vigueur et de l'autorisation, le cas échéant, de la préfecture et/ou de la mairie**

- ❖ les activités sportives individuelles, collectives et de combat

# Sont interdits :

- ❖ toutes les activités ne garantissant le respect des recommandations en vigueur
- ❖ toutes les activités qui n'ont pas obtenu une autorisation obligatoire
- ❖ les espaces permettant les regroupements (vestiaires...) s'ils ne sont pas aménagés de manière à garantir la distanciation



A teal diamond shape with a white background, containing the number 02.

**02**

# Mesures générales

# 1 - Ces gestes barrières sont à appliquer (et faire appliquer) :

- porter un masque en tout lieu et toute circonstance, seul et en présence de public \*
- distance physique d'au moins un mètre entre deux personnes \*
- se désinfecter les mains à l'aide de gel hydroalcoolique
- se laver régulièrement les mains (avec eau savonneuse)
- tousser ou éternuer dans son coude, se moucher dans un mouchoir à usage unique
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- l'accès aux salles est strictement interdit à toute personne présentant des symptômes liés au Covid-19. Elle devra se rapprocher sans délai de son médecin.

\* des cas particuliers sont indiqués dans ces recommandations, s'y référer

## 2 - Port du masque

- ◆ - L'établissement scolaire veille au port du masque en tout lieu et toute circonstance, seul et en présence du public
- ◆ - Le masque est obligatoire à partir de 11 ans
- ◆ - Sont exemptées les personnes en situation de handicap « munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation »
- ◆ - Le masque peut être exceptionnellement retiré pour :
  - se nourrir, boire
  - la pratique sportive
- ◆ - Le masque sera à remplacer toutes les 4 heures maximum.



# 3 - Référent Covid associatif

## Principe

Un référent "Covid" est nommé dans chaque établissement scolaire

## Son rôle

Il est l'interlocuteur de la mairie sur toutes les questions liées au Covid 19 ;

Il s'assure de la bonne application des recommandations en vigueur au sein des cours sur les grands événements et les activités régulières ;

Il informe l'établissement scolaire de toutes les nouvelles recommandations ou modifications des protocoles... qui lui seront transmises par la mairie.

# 4 - Accès aux locaux

**Le stade reste fermé au grand public durant la semaine.**

- l'accès aux installations, pour les entraînements et les cours, se fait sous la responsabilité des clubs et des établissements scolaires.

Ceux-ci doivent accueillir leurs licenciés ou leurs élèves au portail principal du stade ou à l'entrée Ligéria.

Le grand portail Ligéria sera ouvert aux heures de forte affluence et séparé par des ganivelles pour matérialiser les entrées et les sorties. Il sera vu avec l'agent pour une ouverture et fermeture du portail aux heures souhaitées.

- L'accès par le portillon côté collège F. Villon est autorisé sous la responsabilité des enseignants du collège.

- L'accès au tennis est autorisé par le Comité Départemental de Tennis.

**03**

# **La pratique sportive : Généralités**

# Pratiques générales



Indiquer aux pratiquants  
l'ensemble des règles



Respecter et faire  
respecter les gestes  
barrières



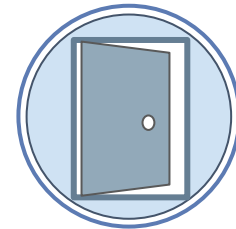
Interdire ou organiser les  
espaces de regroupement  
(exemple : vestiaires, file d'attente)



Eviter les brassages des  
personnes



Favoriser le  
matériel nominatif,  
personnel



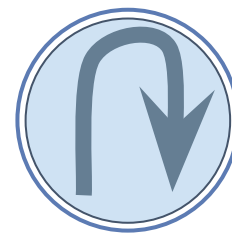
Si possible, laisser les  
portes ouvertes, pour éviter  
les zones contact



Réaliser un état  
de présence  
et l'archiver



Limiter l'entrée dans l'  
établissement au stricte  
minimum



Si possible, organiser un  
sens de circulation



Organiser les horaires afin d'  
éviter les croisements de  
groupes ou publics



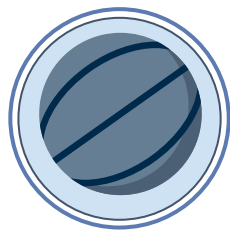
Désinfecter au  
maximum entre  
chaque groupe



Favoriser les pratiques  
extérieur  
(Si en intérieur, aérer si possible  
durant l'activité)



Favoriser les sports  
individuels



Limiter les sports  
collectifs



Interdire certaines  
activités à risque  
(type Accogym)

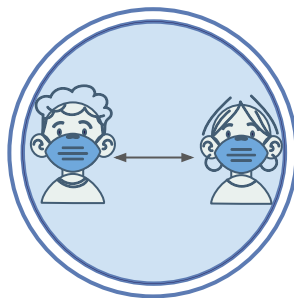
**04**

# **La pratique sportive : Entraînements**

# 1 - Dans les circulations, sur les bords de terrains, vestiaires...



Le port du masque obligatoire



Distance minimum de 1m entre personnes



Limiter les circulations au stricte minimum

Exemples :

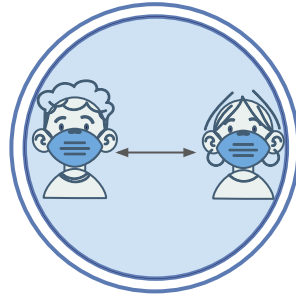
- transmission de consignes
- (de)briefings
- circulations
- joueurs sur le banc de touche
- dans les vestiaires...



## 2 - Durant la pratique sportive



Port du masque  
si possible



Lorsque le masque est  
retiré, distance minimum  
de 2 m entre personnes  
(si le sport le permet)



Le masque est retiré  
uniquement durant la  
pratique

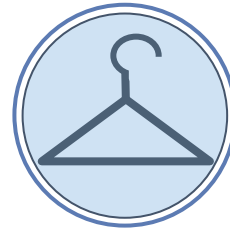
**05**

# **La pratique sportive : Compétitions, tournois..**

# En complément des recommandations des entraînements :



Les joueurs qui ne sont pas sur les terrains sont assis (si possible) avec le port du masque



Pas de partages des vestiaires entre les différentes équipes

A teal diamond shape with a white background, containing the number 06.

**06**

# **Organisation des vestiaires**

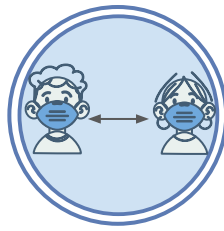
# Généralités



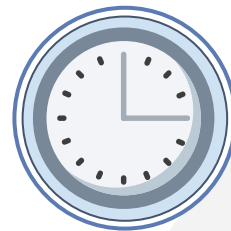
Au maximum,  
en interdire l'accès  
(favoriser la venue en tenue)



Y faire respecter les gestes  
barrières dont le lavage des  
mains avant d'y pénétrer



1 m minimum entre les  
personnes donc diviser  
les groupes si nécessaire



Limiter le temps  
d'utilisation



Douches individuelles  
favorisées



Douches collectives : un  
pommeau de douche  
condamné sur deux



Interdiction des  
sèches cheveux

**07**

# L'aménagement de l'établissement

**En aucun cas, les aménagements liés à la lutte contre la propagation du virus ne doivent mettre en défaut les règles de sécurité incendie**

**Si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation, une solution devra être trouvée (une autre salle, réduction du nombre de participants simultanément...), sinon l'activité devra être annulée**

# Règles générales :

- ❖ La salle est organisée pour que la distanciation soit appliquée en tout temps. L'établissement peut réaliser des marquages au sol (facilement retirables), poser des barrières, potelets, fléchages ... Une attention sera réalisée, si nécessaire, aussi en extérieur (file d'attente).
- ❖ L'établissement favorise des sens de circulation et laisse si possible les portes ouvertes
- ❖ Il interdit ou limite les espaces de regroupement. S'il y en a, l'établissement les organise afin que les consignes soient respectées
- ❖ La capacité des salles est réduite pour tenir compte des règles de distanciation. Cette capacité varie en fonction de l'aménagement et l'activité

A teal diamond shape with a white background, containing the number 08.

**08**

# Nettoyage et désinfection

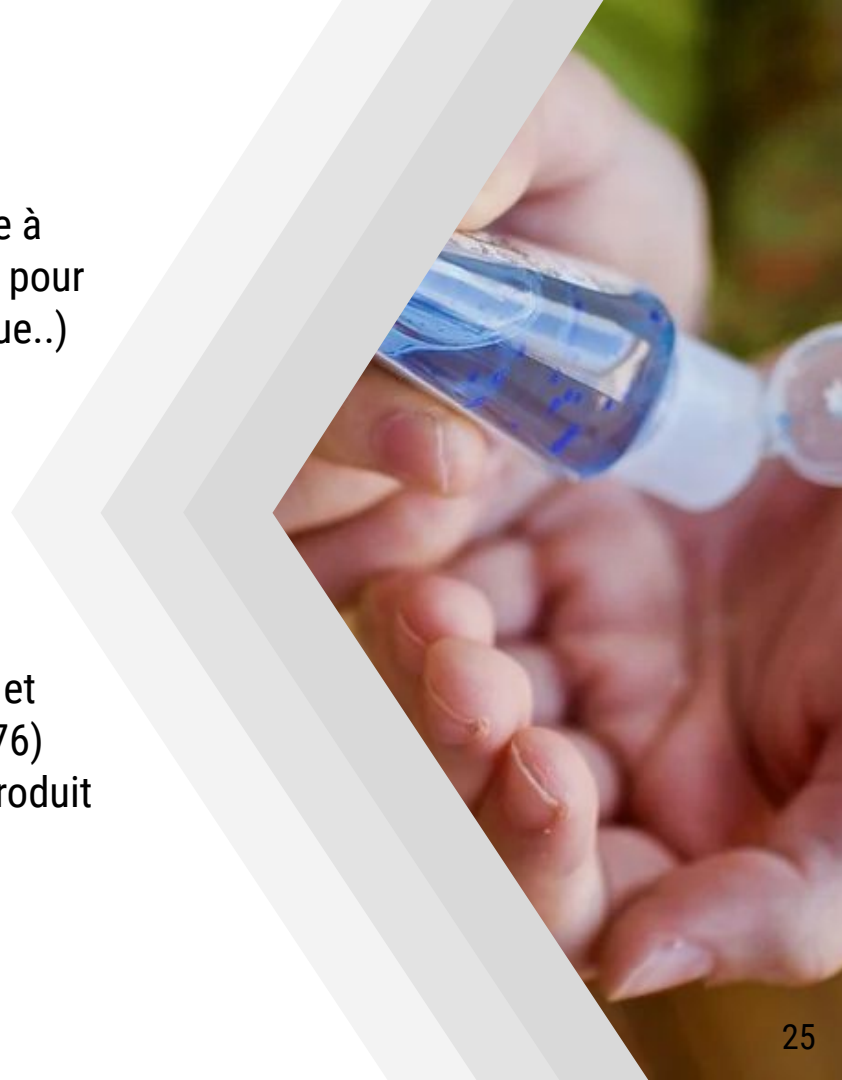


## La municipalité :

- ❖ met à disposition un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée des espaces sportifs et une poubelle ensachée pour les éléments Covid (masques, mouchoirs à usage unique..)
- ❖ assure le nettoyage habituel des locaux

## L'établissement :

- ❖ désinfecte le matériel commun et partagé après usage et entre chaque groupe (avec produit aux normes NF 14476) (ou alcool à 70°) en suivant les recommandations du produit
- ❖ aère si possible 15 minutes à la fin de l'activité
- ❖ nettoie les zones de contact





**09**

# **Authorisation**

## Autorisation de reprise de l'activité habituelle :

- ❖ donnée par la Maison des Associations avec validation du nombre de personnes maximum autorisées en fonction de l'aménagement proposée par l'établissement
- ❖ après retour de l'attestation de la bonne application des recommandations complétée et signée
- ❖ aucune reprise ne peut s'effectuer avant validation





# Contacts

# Pour toutes questions

**REFERENT COVID  
DE L'ÉTABLISSEMENT**



**MAISON DES ASSOCIATIONS**  
maisondesassociations@ville-lespontsdece.fr  
02.41.79.70.67

**REFERENTS COVID  
DE LA VILLE**

